



AVRIL 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE

Sommaire

ÉDITO : Regards croisés *page.4*
Céline Scemama et Christophe Bourdillon

1. La Société Forestière en bref *page.6*

- 1.1 Carte d'identité *page.7*
- 1.2 Notre histoire *page.8*
- 1.3 Notre modèle d'affaire *page.10*
- 1.4 Nos 5 grands métiers *page.12*
- 1.5 Nos agences *page.14*
- 1.6 Nos Valeurs *page.15*

2. Une gouvernance garante d'une vision de long terme *page.16*

- 2.1 Nos actionnaires *page.17*
- 2.2 Notre conseil d'administration *page.18*
- 2.3 Notre comité de direction *page.20*

3. Cap vers 2025 *page.22*

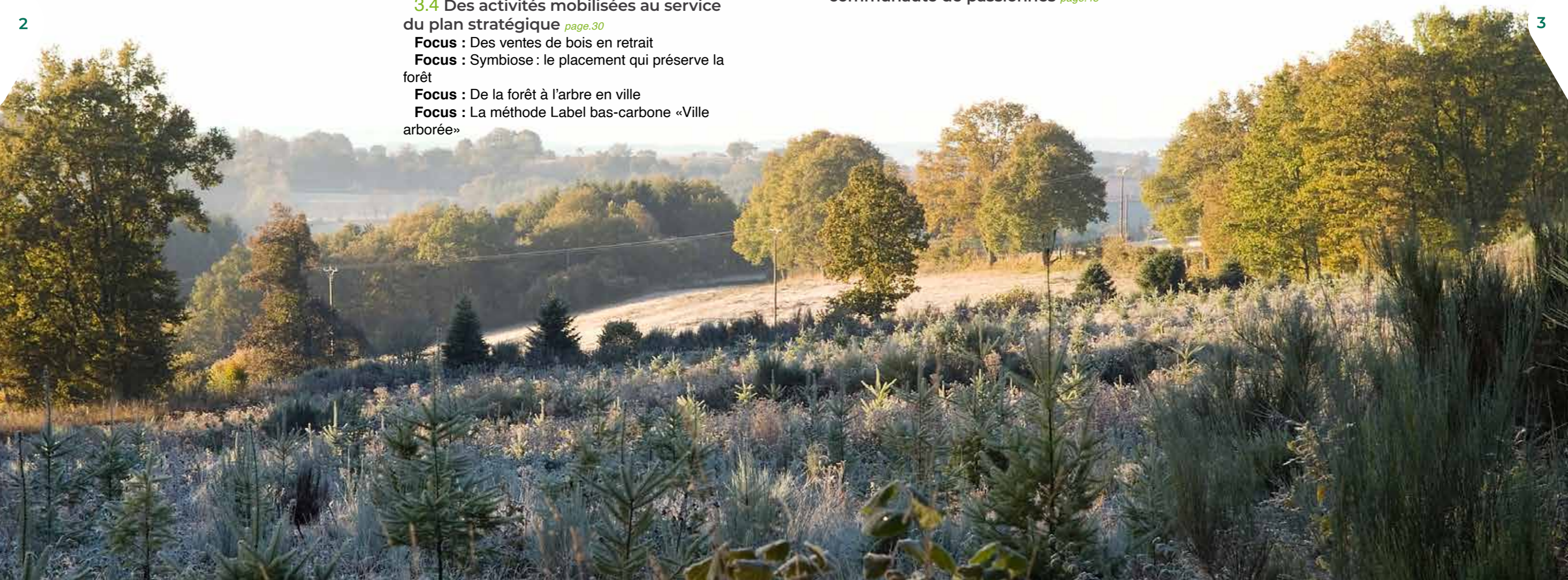
- 3.1 Nos axes stratégiques 2021-2025
page.23
- 3.2 Un contexte marqué par de fortes évolutions *page.24*
- 3.3 Un plan stratégique en ligne avec les objectifs *page.28*
- 3.4 Des activités mobilisées au service du plan stratégique *page.30*
 - Focus** : Des ventes de bois en retrait
 - Focus** : Symbiose : le placement qui préserve la forêt
 - Focus** : De la forêt à l'arbre en ville
 - Focus** : La méthode Label bas-carbone «Ville arborée»

4. Une entreprise intégrée dans son écosystème *page.36*

- 4.1 L'écosystème de nos parties prenantes *page.37*
- 4.2 Notre politique RSE *page.38*
- 4.3 Une gestion durable multifonctionnelle *page.40*
- 4.4 Comprendre les attentes de nos parties prenantes *page.42*
- 4.5 Une nouvelle mesure de la satisfaction de nos clients *page.44*
- 4.6 L'arbre et la forêt, un territoire d'innovation *page.46*
- 4.7 La Société Forestière, une communauté de passionnés *page.48*

5. Un développement durable *page.50*

- 5.1 Une création de valeur sur le long terme *page.51*
- 5.2 Une performance financière au rendez-vous des objectifs *page.52*
- 5.3 Des résultats extra-financiers relais de croissance *page.54*





Céline SCEMAMA
Directrice Générale



Christophe BOURDILLON
Président du conseil d'administration



Nos résultats sont bons, grâce à l'engagement et la mobilisation sans faille du collectif Société Forestière.

Quel regard portez-vous sur l'année 2023 ?

Céline Scemama : L'année 2023 a été une année de changement pour la Société Forestière, avec deux nouveaux directeurs pour nos agences du Mans et de Dijon, un nouveau directeur à la Direction des Investissements Fonciers et Forestiers et un nouveau directeur à la Direction Clients et Gestion Patrimoniale. Changement également à la tête de la Société Forestière avec le départ de Gilles Seigle, après 10 années à la Société Forestière, la nomination de Christophe Bourdillon en qualité de Président de notre Conseil d'administration et ma nomination en qualité de Directrice générale.

L'année aura également été marquée par le retournement du marché des bois, après deux années de forte hausse, impacté par le contexte géopolitique, la crise sur le marché de la construction et la baisse de la consommation. Mais également par les problématiques liées à la conciliation des travaux forestiers avec la protection de la biodiversité.

Christophe Bourdillon : Nous avons su, néanmoins, maintenir le cap de notre plan stratégique 2021-2025.

- En poursuivant le développement de nos métiers historiques, avec, notamment, une année record en termes d'acquisition de forêts pour nos clients et le lancement de notre premier GFI faisant offre au public de ses titres, le GFI Symbiose.

- En accélérant le développement de nos nouvelles activités, Conseil & Expertises et Solutions Fondées sur la Forêt, qui affichent des croissances à deux chiffres.

Nos résultats sont bons, grâce à l'engagement et la mobilisation sans faille du collectif Société Forestière.

Quelles sont les priorités pour 2024 ?

CS : De nombreux sujets, projets, développements rythmeront, à nouveau, 2024. Néanmoins, nos priorités sont claires.

- Continuer à développer l'ensemble de nos activités, nos offres et nos services, pour répondre, toujours mieux, aux attentes de nos clients.

- Préparer l'avenir et reposer nos axes de développement stratégique pour projeter la Société Forestière à horizon 2030.

Comment la Société Forestière intègre-t-elle les impacts que le changement climatique fait peser sur ces différentes activités ?

CB : Le changement et le dérèglement climatiques constituent une menace majeure pour nos forêts face à laquelle la Société Forestière se mobilise, depuis plus de 20 ans, en faisant évoluer ses modes de sylviculture afin d'améliorer la résilience des forêts. Ainsi, nos directives sylvicoles s'articulent désormais autour de 2 principes fondamentaux : allonger les cycles de production et augmenter la diversité des essences.



La Société Forestière s'engage aux côtés des acteurs désireux de contribuer à la lutte contre le changement climatique

CS : La Société Forestière s'engage, en outre, aux côtés des acteurs désireux de contribuer à la lutte contre le changement climatique et les accompagne en développant de nouvelles offres et de nouveaux services.

Nous proposons, depuis 3 ans, à nos clients des modalités de gestion intégrant des démarches volontaires en matière environnementale, impact carbone et de biodiversité : le pack vert.

Nous avons développé une offre à destination d'investisseurs qui souhaitent contribuer à l'atténuation de l'impact du changement climatique, en montant des projets « Label Bas Carbone » forestiers et en commercialisant les réductions d'émissions générées (« crédits carbone ») à ces investisseurs.

Nous avons également construit une offre de Conseil et Expertise autour de l'arbre en ville, dont le rôle est majeur, notamment, dans la lutte contre les îlots de chaleur, tant sur des aspects de mise en sécurité, que sur des stratégies de gestion du patrimoine arboré des collectivités locales et pour le compte d'autres acteurs privés qui disposent d'un foncier arboré.

Selon vous, quels sont les principales forces de la Société Forestière ?

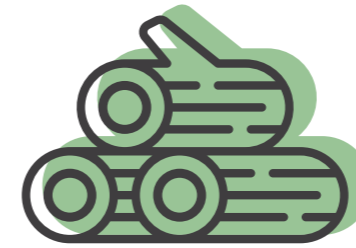
CS : Nos expertises, multiples et complémentaires, qui nous permettent d'apporter à nos clients un niveau de service élevé, de répondre à leurs différentes problématiques, quelle qu'en soit la nature, et de leur offrir l'accompagnement global, que seule la Société Forestière est, aujourd'hui, en capacité de leur apporter.

CB : Mais également notre capacité d'innovation, cruciale pour améliorer notre efficacité, créer les opportunités et préparer l'avenir.

Carte D'IDENTITÉ

Créée en 1966, la Société Forestière est un spécialiste de l'investissement forestier et un leader dans la gestion durable des forêts. Elle met à la disposition de ses clients institutionnels et particuliers son expertise arboricole, sylvicole, environnementale, foncière et financière par l'action de plus de 190 collaborateurs qui interviennent au plus près des massifs.

Résolument tournée vers l'avenir, la Société Forestière met en œuvre une sylviculture respectueuse des écosystèmes. Son expertise et son engagement envers la durabilité lui permettent de fournir des solutions sur mesure, en harmonie avec les besoins des propriétaires forestiers et les exigences environnementales actuelles.



**+1 MILLION
DE M³ DE BOIS
COMMERCIALISÉS / AN**

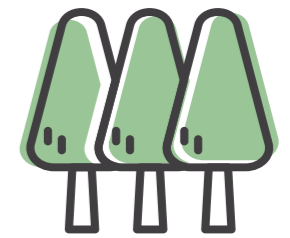


**+1 MILLION
DE TONNES DE**

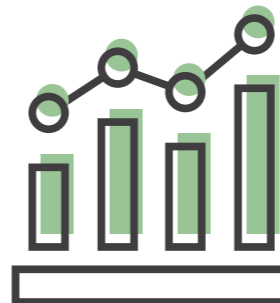
CO₂

**SÉQUESTRÉ / AN
PAR LE PATRIMOINE GÉRÉ**

192 **COLLABORATEURS**



**300
000
HECTARES
GÉRÉS**



**25 M€
DE CHIFFRE
D'AFFAIRES**



**+2 MDS
D'ACTIFS GÉRÉS**

1
**La Société
Forestière
en bref**

Notre HISTOIRE



LES PREMIERS PAS

La Caisse des Dépôts acquiert 7 000 ha de forêts à aménager. Elle met alors en place une équipe de spécialistes dédiés à la gestion de cette activité et donne ainsi naissance à la Société Forestière.

L'OUVERTURE AUX CLIENTÈLES NOUVELLES

La Société Forestière noue un premier partenariat avec une banque pour la gestion de 14 000 ha de forêts et de groupements forestiers.

UNE ENTREPRISE QUI SE DIVERSIFIE

De nouveaux produits financiers sont créés : le Groupement Forestier de la Grande Haye et la première Société d'épargne forestière française. Parallèlement, la Société Forestière développe de nouvelles ressources pour la forêt afin de permettre à ses clients, dans l'avenir, d'optimiser leurs patrimoines forestiers : séquestration de carbone, gestion de la biodiversité, etc.

CRÉATION DE CDC BIODIVERSITÉ

La Société Forestière crée CDC Biodiversité, filiale de la Caisse des Dépôts entièrement dédiée aux enjeux de biodiversité. Présidée et gérée par la Société Forestière jusqu'en 2013, CDC Biodiversité intervient auprès des entreprises, des collectivités, des maîtres d'ouvrage et des pouvoirs publics, dans leurs actions en faveur de la biodiversité.

RECENTRAGE SUR LES MÉTIERS DE LA FORÊT

Après 5 années d'incubation, CDC Biodiversité prend son autonomie. La Société Forestière se recentre alors sur son métier historique de gestionnaire de forêts, tout en capitalisant sur sa position de leader de l'investissement forestier et en développant la mobilisation de bois, notamment de bois-énergie.

VALORISER LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DES ARBRES ET DE LA FORÊT

Face à l'émergence de nouveaux besoins des acteurs privés et publics, la Société Forestière élargit son offre de service. Deux nouvelles Directions sont créées :

- La Direction des Solutions Fondées sur la Forêt accompagne les entreprises qui souhaitent contribuer à améliorer les services environnementaux offerts par la forêt (carbone, biodiversité, eau, sols, etc.)
- La Direction Conseil & Expertise valorise en milieu urbain les expertises forestières et arboricoles de ses équipes. Elle accompagne les collectivités, aménageurs, gestionnaires de sites dans la connaissance et la gestion de leur patrimoine arboré.

CRÉATION DU «PACK VERT»

Construction d'une nouvelle offre de service à destination des clients qui souhaitent déployer une gestion toujours plus respectueuse de la multifonctionnalité de la forêt

LANCEMENT DU GFI SYMBIOSE

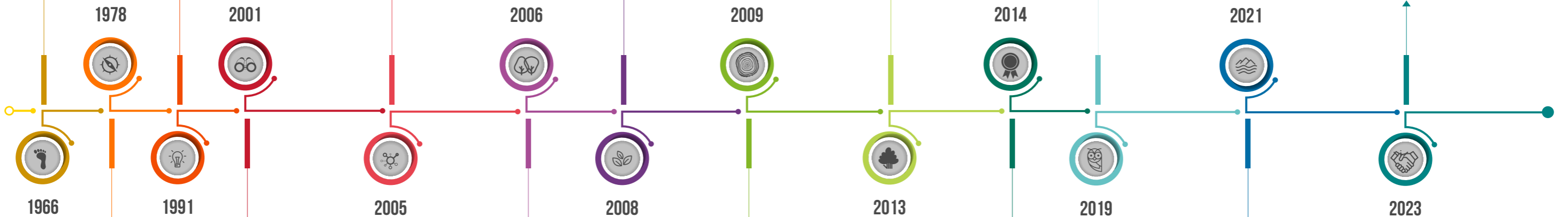
Le premier Groupement Forestier d'Investissement (GFI) faisant offre au public de ses parts

NOUVEAU MANDAT INSTITUTIONNEL

SMABTP fait confiance à la Société Forestière pour constituer et gérer son patrimoine forestier

CRÉATION D'UNE NOUVELLE MÉTHODE LABEL BAS-CARBONE

pour valoriser les bénéfices de l'arbre en ville



1966

1978

2001

1991

2005

2006

2008

2009

2013

2014

2019

2021

2023

LE VIRAGE FINANCIER

La Société Forestière constitue un portefeuille forestier de 18 000 ha, avec un rendement annoncé, logé dans un produit d'assurance « grand public » commercialisé par la CNP.

UN PIONNIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Convaincue de la nécessité de protéger la nature, de préserver sa biodiversité, de participer à la lutte contre l'effet de serre et, de manière générale, de garder en bonne santé les espaces naturels, la Société Forestière s'inscrit résolument dans une perspective de développement durable. Elle obtient en 2003 la certification ISO 9001. Trois ans plus tard, 98% des forêts qu'elle gère sont « éco certifiées » PEFC.

NOUVEAUX MARCHÉS, SYLVICULTURES ADAPTÉES

La Société Forestière prépare activement la forêt de demain : d'un mécanisme de financement durable de la biodiversité à la mise en place de sylvicultures adaptées aux changements climatiques annoncés et à l'évolution des marchés du bois.

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DE MOBILISATION DES CHABLIS D'AQUITAINE

La tempête du 24 janvier 2009 mettait à terre 40 millions de m³ de pin maritime dans le sud-ouest de la France, soit cinq années de récolte. A la demande des pouvoirs publics et répondant à sa mission d'intérêt général, la Caisse des Dépôts a créé, le 19 octobre 2009, la Société de Mobilisation des Chablis d'Aquitaine, dirigée par la Société Forestière, afin d'aider les propriétaires forestiers sinistrés à écouler leurs bois et, à cet effet, d'acheter près de 300 000 tonnes de bois en vue de leur commercialisation directe ou leur stockage dans l'attente d'une reprise durable des cours de pin maritime.

UNE SOCIÉTÉ DE GESTION AGRÉÉE

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) agréée la Société Forestière en tant que Société de Gestion de Portefeuille, ce qui lui permet d'intensifier son activité dans l'investissement forestier.

UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique 2021-2025 s'articule autour de 3 axes : Continuer à développer notre cœur de métier (imaginer de nouvelles offres, aller chercher de nouveaux clients, explorer de nouvelles géographies), se développer autour de notre cœur de métier avec la création de nouvelles activités, et faire évoluer nos modes de travail et nos organisations au service de nos ambitions. C'est dans le cadre de ce plan stratégique que s'est déroulée l'acquisition et l'intégration de l'entreprise Selvans, spécialiste de la gestion forestière pour les particuliers.

ENTREPRISE ENGAGÉE POUR LA NATURE

Suite à la reconnaissance par l'OFB de son plan d'action pour intégrer la préservation de la biodiversité dans son activité, la Société Forestière devient une Entreprise Engagée pour la Nature.



Notre MODÈLE D'AFFAIRES

5 métiers pour intervenir tout au long de la chaîne de valeur de la forêt

VÉHICULES D'INVESTISSEMENT

Objectif : Constituer des produits financiers (Groupements Forestiers) qui permettent à des particuliers ou à des institutionnels d'investir dans la forêt.

TRANSACTIONS ACHAT / VENTE

Objectif : Accompagner des stratégies d'acquisition et de cession des massifs forestiers en France et à l'international.

VENTE DE BOIS

Objectif : Aider les propriétaires à vendre le bois produit dans les meilleures conditions.

GESTION FORESTIÈRE DURABLE

Objectif : Gérer durablement des massifs forestiers grâce à un accompagnement technique, financier, administratif et environnemental.

SOLUTIONS FONDÉES SUR LA FORÊT

Objectif : Accompagner des acteurs privés et publics souhaitant investir dans les services écosystémiques de la forêt : projets de séquestration carbone, de préservation de la biodiversité ou de restauration de plans d'eau par exemple.

CONSEIL ET EXPERTISE

Objectif : Concevoir, mettre en œuvre et évaluer les stratégies liées à l'arbre en ville et à la forêt. Valoriser les expertises techniques et financières des équipes de la Société Forestière.

Nos 5 grands MÉTIERS

Gestion forestière durable

La **Direction des Opérations** est garante de la qualité et de la cohérence de la gestion forestière déployée sur l'ensemble des patrimoines sous gestion.

Elle est responsable des directives techniques et s'assure de leur mise en œuvre notamment par l'instruction des documents de gestion et le contrôle de leur bonne application. Elle anime et coordonne l'activité des agences régionales, pilote les certifications de gestion forestière durable et accompagne la DCGP dans la définition de nouvelles missions au service de nos clients propriétaires forestiers. Elle intervient également à travers le développement d'outils métiers et de services cartographiques dédiés.

La **Direction Clients et Gestion Patrimoniale** a en charge la relation clients, la bonne mise en œuvre des mandats confiés par les investisseurs institutionnels et la gérance des Groupements Forestiers développés par la Société Forestière.

Transactions forestières

La **Direction des Investissements Fonciers et Forestiers** est chargée des transactions forestières et foncières. Elle conseille les clients pour acquérir, échanger ou vendre des biens avec une équipe d'experts forestiers. Elle accompagne les clients de l'estimation des biens jusqu'à la signature des actes authentiques chez le notaire.

Véhicules d'investissement

La **Direction des Investissements en Groupements Forestiers** structure des solutions d'investissement forestiers à destination des particuliers et institutionnels : groupements forestiers d'investissement ou véhicules dédiés. Elle assure également le lien commercial avec les distributeurs de ces groupements (banques privées, conseillers en investissement financier) et organise la levée des capitaux.

Solutions Fondées sur la Forêt

La **Direction des Solutions Fondées sur la Forêt** évalue et valorise les bénéfices environnementaux de projets forestiers ou d'arbres en ville (séquestration carbone, biodiversité, îlot de fraîcheur, qualité de l'air...). Dans le cadre du Label bas-carbone, elle accompagne les entreprises qui souhaitent financer ces projets et leur transfère ces bénéfices pour respecter leur engagement de neutralité carbone, de restauration de la biodiversité ou d'amélioration de la résilience des territoires. Elle met son expertise au service d'acteurs privés et publics pour évaluer l'impact de leur patrimoine et de leurs projets et leur apporter du financement.

Conseil et expertise

La **Direction Conseil & Expertise** accompagne les collectivités, aménageurs, gestionnaires de sites dans la connaissance, la protection et la gestion de leur patrimoine arboré et forestier. Elle travaille également sur la valorisation de fonciers par la réalisation de projets de végétalisation et de boisement.

Nos AGENCES

La proximité est un facteur clef de réussite de la gestion forestière. Elle permet d'asseoir les relations entre propriétaires et gestionnaires, de développer la connaissance du terrain et d'établir de bonnes conditions de travail avec les professionnels locaux.

14 En charge de la gestion de plus de 1000 massifs forestiers, nos équipes sont réparties sur tout le territoire national au sein de six agences régionales.



Agence Grand Sud-Ouest

16 collaborateurs
21% des surfaces sous gestion

Agence Grand Ouest

28 collaborateurs
22% des surfaces sous gestion

Agence Nord-Est

18 collaborateurs
12% des surfaces sous gestion

Agence Centre

23 collaborateurs
17% des surfaces sous gestion

Agence Est Sud-Est

22 collaborateurs
12% des surfaces sous gestion

Agence Val de Seine-Normandie

15 collaborateurs
16% des surfaces sous gestion

Nos VALEURS



Confiance

15 La Société Forestière considère que la confiance se mérite, que le sens du long terme et la foi dans l'avenir sont indissociables d'une bonne gestion de la forêt. Elle veille au respect scrupuleux des engagements pris vis-à-vis de ses clients comme de ses partenaires, et demeure intransigeante sur la qualité de la gestion qu'elle met en œuvre.

Expertise

La Société Forestière met à la disposition de ses clients son expertise sylvicole, arboricole, environnementale, foncière et financière. Elle dispose, avec son réseau de 17 experts forestiers agréés, membres du CNEFAF, de la première compétence nationale dans ce domaine, complétée désormais de spécialistes de l'arbre en ville.

Innovation

La Société Forestière met sa capacité d'innovation technique et technologique au service de l'équilibre naturel des forêts (suivi de l'état sanitaire, adaptation au changement climatique, restauration de la biodiversité faunistique et floristique, etc...), de l'efficacité de ses interventions et de la sécurité de ses collaborateurs.

Nos ACTIONNAIRES

Un actionariat stable dans le temps, garant d'une vision stratégique de long terme.

La Société Forestière est une Société Anonyme dont le capital est détenu par 3 actionnaires.



La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un grand pôle financier public à l'identité forte et ancrée dans l'Histoire. A l'intersection du domaine public et du secteur privé concurrentiel, le Groupe Caisse des Dépôts et ses 120 000 collaborateurs se mobilisent au service de l'intérêt général, avec un objectif : faire grandir la France. Mobilisés en faveur des territoires, ils accompagnent les politiques publiques, et œuvrent pour un développement économique, social et durable. La Caisse des Dépôts est l'un des deux

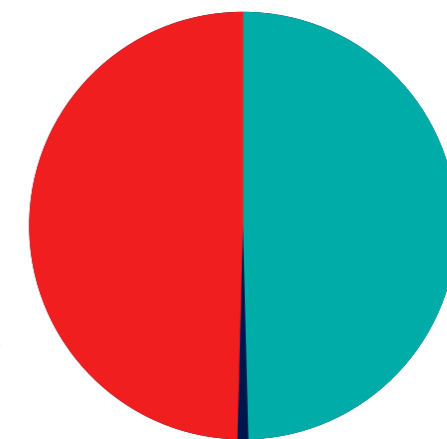
actionnaires majoritaires de la Société Forestière (49,9%), ainsi qu'un client important avec plus de 70 000 hectares sous gestion.

Le groupe CNP Assurances est un acteur de référence de l'assurance des personnes et des biens en France, en Europe et au Brésil. CNP Assurances est l'un des deux actionnaires majoritaires de la Société Forestière (49,9%), ainsi qu'un client important avec plus de 56 000 hectares sous gestion.

2
Une gouvernance garante d'une vision de long terme



49,99%



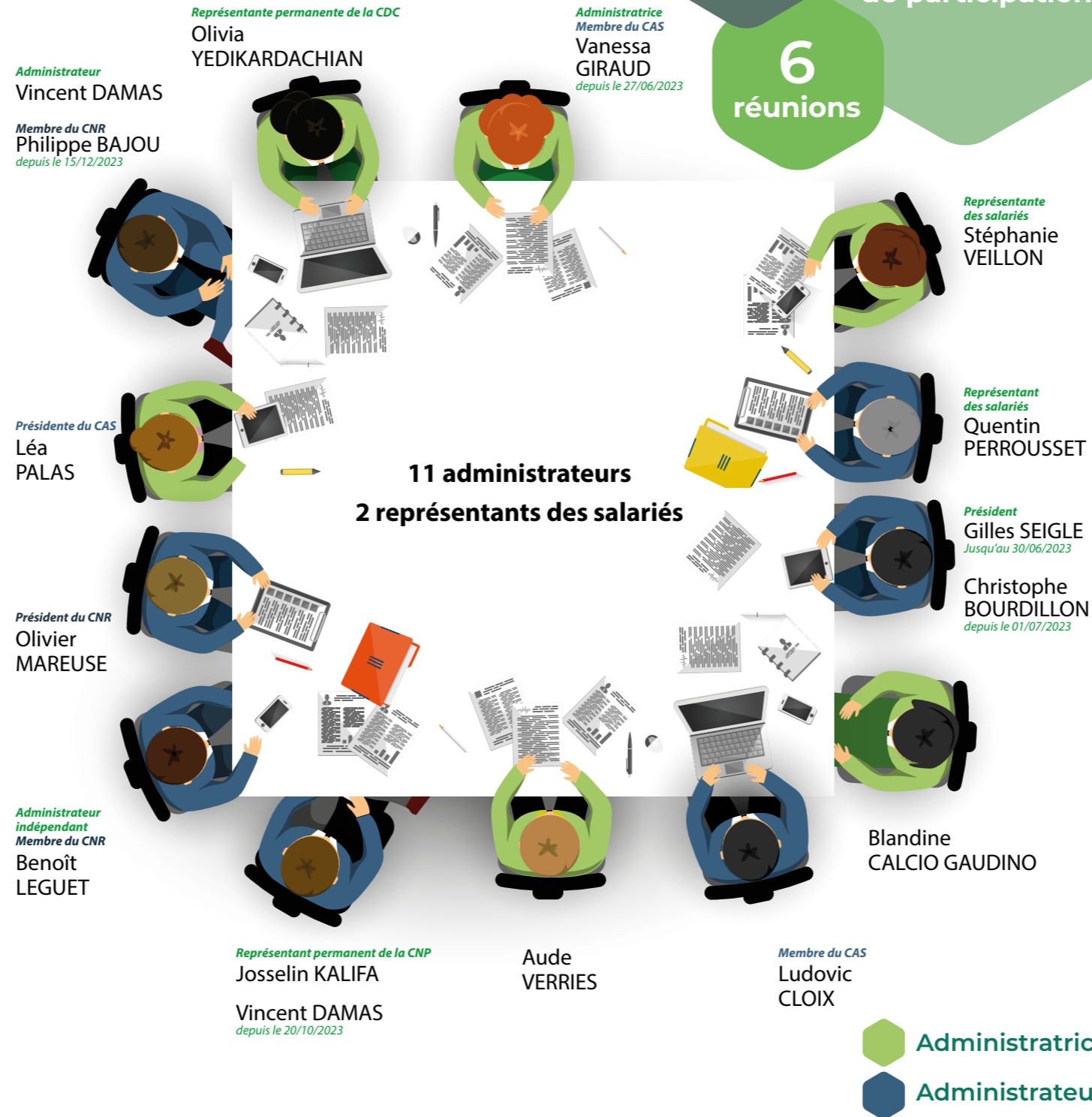
49,99%

Amundi 0,02%
ASSET MANAGEMENT

Notre conseil D'ADMINISTRATION

Le rôle du conseil d'administration est de déterminer les orientations des activités et veiller à leur mise en œuvre.

Il est composé de 13 membres : 11 administrateurs et 2 représentants du personnel, et assisté par 2 comités spécialisés : le Comité des Nominations et Rémunérations & le Comité Audit et Stratégie.



Les comités du conseil d'administration

Le Conseil d'administration dispose depuis 2019 de deux comités spécialisés :

Le Comité d'Audit et Stratégie participe à évaluer la stratégie et à contrôler la fiabilité de l'information financière et des systèmes de contrôle interne.

Nombre de réunions : 4
Taux de participation : 100%
1 administrateur / 2 administratrices

Le Comité des Nominations et Rémunérations

s'assure que les nominations et les rémunérations évoluent en cohérence avec les intérêts des actionnaires et la performance de l'entreprise, notamment par rapport à ses concurrents.

Nombre de réunions : 5
Taux de participation : 100%
3 administrateurs

Les évolutions du conseil en 2023

- Fin du mandat de Monsieur Gilles Seigle (PDG) le 27 juin 2023
- Nomination de Vanessa Giraud en qualité d'administratrice le 27 juin 2023
- Nomination de Monsieur Christophe Bourdillon en qualité de Président du Conseil le 1^{er} juillet 2023
- Désignation de Monsieur Vincent Damas en qualité de représentant permanent de CNP Assurances, en remplacement de Monsieur Josselin Kalifa, le 20 octobre 2023
- Cooptation de Monsieur Philippe Bajou en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Vincent Damas, le 15 décembre 2023

Les grands sujets abordés

- **Finance** : revue des travaux du comité Audit & Stratégie (comptes, risques et conformité), comptes et rapport d'activité 2022, proposition d'affectation du résultat 2022 et dividende, Plan Moyen Terme à horizon 2027 et indicateurs, budget 2024.
- **Gouvernance** : évolution des modalités de direction générale, désignation du second dirigeant effectif, composition du conseil et des comités

spécialisés, auto-évaluation du conseil, préparation de l'assemblée générale 2023.

- **Politique de rémunération** : fixation des objectifs/critères de performance de la Direction Générale pour l'exercice 2023, fixation de la rémunération de la Directrice générale et du Président du Conseil.
- **Autre** : bilan RH, bilan RSE, journée en forêt sur le thème du changement climatique.

Le processus d'évaluation du conseil d'administration

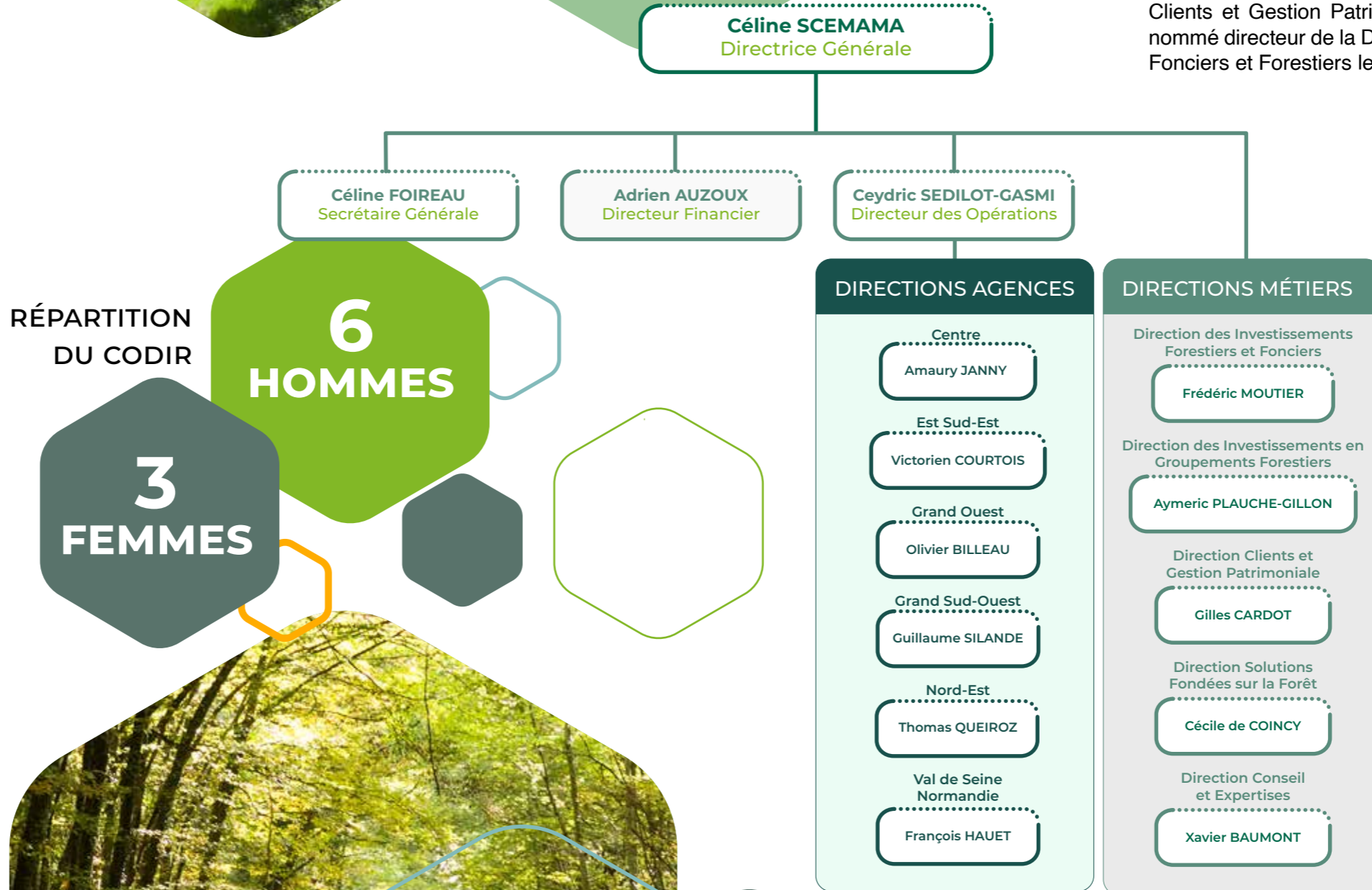
Un dispositif d'auto-évaluation du Conseil d'Administration permet, grâce à un questionnaire adressé aux administrateurs, de formuler des propositions d'amélioration qui permet de faire progresser le fonctionnement du Conseil.

Notre comité de DIRECTION

La gouvernance de la Société Forestière repose sur deux instances complémentaires :

Le CoDir :
Composé de la Direction Générale, des directions métiers et des directions support, il se réunit tous les 15 jours pour évoquer les sujets d'actualité et les projets transverses à l'entreprise.

Le CoDir élargi :
Composé de la Direction Générale, des directions métiers, des directions support et des directeurs d'agences (dont la Compagnie des Landes), il se réunit tous les trimestres pour faire le point sur la mise en œuvre opérationnelle du plan stratégique et favoriser le partage d'expérience.



RÉPARTITION DU CODIR

6 HOMMES

3 FEMMES



Les évolutions du CoDir en 2023

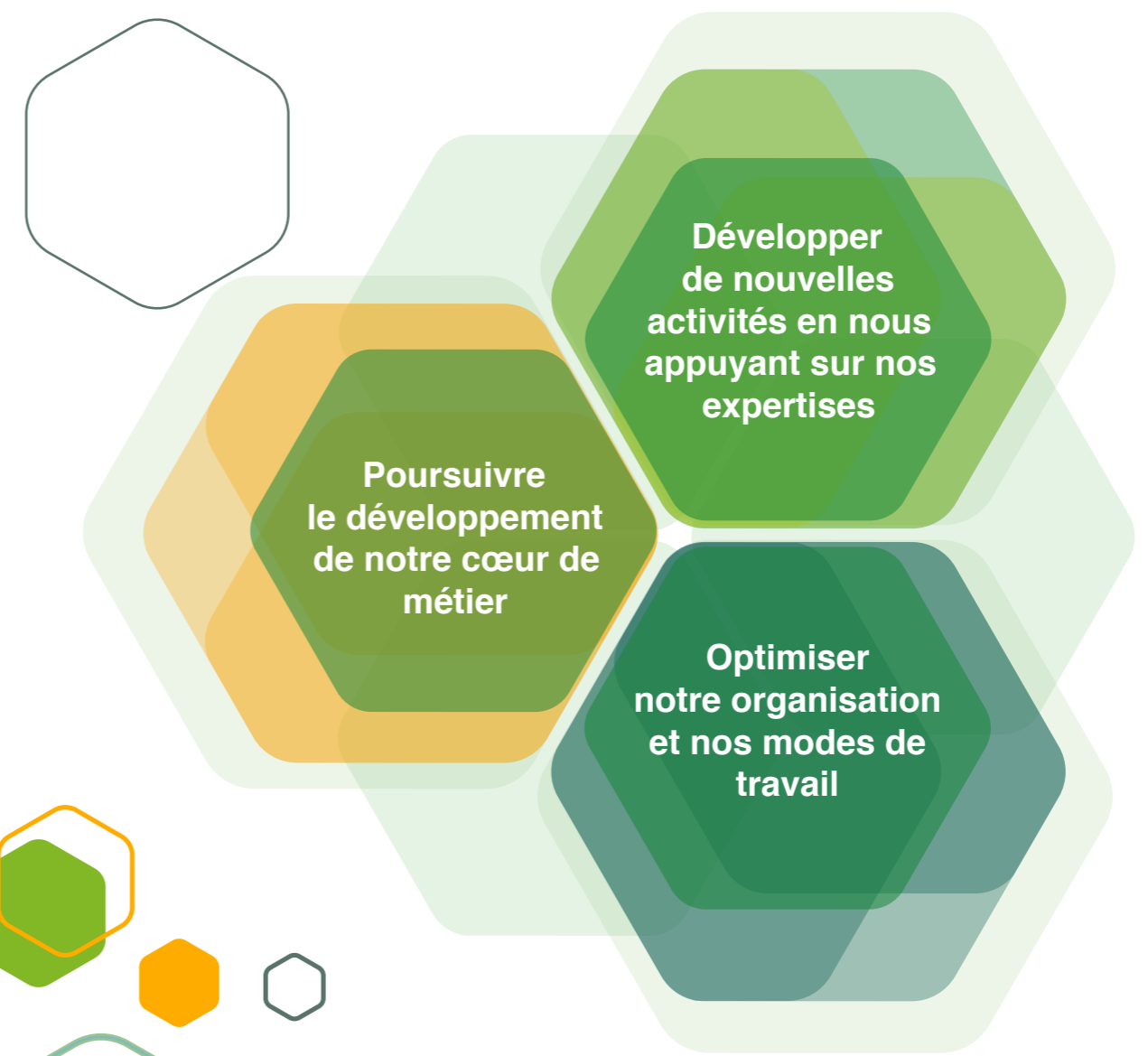
Gilles Cardot nommé directeur de la Direction Clients et Gestion Patrimoniale et Frédéric Moutier nommé directeur de la Direction des Investissements Fonciers et Forestiers le 1^{er} avril 2023.



3 Cap vers 2025

Nos axes stratégiques 2021 - 2025

Le développement de la Société Forestière s'appuie sur 3 axes stratégiques, définis par le comité de direction et validés par le conseil d'administration.



Un contexte marqué par de FORTES ÉVOLUTIONS

Contexte institutionnel, législatif et réglementaire

Face aux difficultés rencontrées par les acteurs de la filière forêt-bois, une feuille de route a été élaborée par les pouvoirs publics afin de traiter la question de la compatibilité entre la mise en œuvre des travaux forestiers et le respect du cycle biologique des espèces protégées. Dans ce domaine, la Société Forestière avait été condamnée pour destruction d'habitat d'espèces protégées mais a été définitivement relaxée par la cour d'appel de Dijon le 6 décembre 2023.

Ce travail a déjà connu une traduction législative, notamment dans le domaine de la prévention et la lutte contre le risque incendie : la loi du 10 juillet 2023 confie aux ministres chargés de la forêt et de l'environnement le soin de préciser par arrêté les conditions d'exécution des obligations légales de débroussaillage et leur articulation avec la protection de la faune et de la flore sauvages.

Cette loi comprend, par ailleurs, diverses dispositions influant sur la gestion forestière, et notamment :

- L'intégration de manière plus prégnante de la prise en compte du risque incendie dans la politique forestière ;
- L'abaissement du seuil à partir duquel une forêt doit être gérée conformément à un plan simple de gestion de 25 à 20 hectares ;
- La prorogation de l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (10 %) aux travaux sylvicoles et d'exploitation forestière jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- L'encadrement plus strict du bénéfice des aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts. Il est notamment prévu que les travaux de reboisement ou favorisant la régénération naturelle devront respecter des seuils de diversification des essences et, dans les territoires à risque d'incendie, permettre le maintien de zones pare-feu.

La loi du 2 février 2023 visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée a principalement pour objet de contraindre les clôtures situées dans les espaces naturels, notamment les enclos cynégétiques ou les parcs de chasse, en introduisant des critères techniques d'implantation. Cette loi crée, par ailleurs, une nouvelle infraction pour pénétration sans autorisation dans la propriété privée rurale ou forestière d'autrui. Cette infraction constitue une contravention de la 4^e classe ; la peine encourue sera une amende de 750 € au plus.

Enfin, plusieurs arrêtés approuvant les nouveaux schémas régionaux de gestion sylvicole ont été publiés pour 9 régions : Ile-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Normandie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. Ces schémas entreront en vigueur le 14 avril 2024 et régiront les documents de gestion forestière déposés ou présentés à compter de cette date.

Contexte économique général

La conjoncture économique générale de 2023 a touché directement la filière forêt-bois :

- L'inflation encore élevée a limité la demande des consommateurs, particulièrement dans le secteur du bricolage (petits sciages résineux).
- La hausse des taux d'intérêt a impacté les commandes de logements neufs et le marché de la construction, qui représente un important consommateur de bois (charpente, parquet, lambris, panneaux).
- La faible croissance internationale a réduit l'export de bois et renforcé la concurrence sur des produits parfois mal valorisés sur le marché intérieur (qualités secondaires).

Certains signaux positifs émergent néanmoins :

- L'utilisation de plus en plus importante de bois dans la construction publique, avec notamment des effets leviers sur des chantiers emblématiques comme les Jeux Olympiques de Paris 2024.
- La hausse du prix des produits connexes (déchets de sciages notamment) dans le cadre de besoins grandissants en énergie renouvelable.
- La fin de l'importation des produits sciés en provenance de la Russie depuis 2022.

Contexte Marché des bois

Le marché des bois a connu un réajustement des prix en 2023 (-10 %) après les hausses successives et significatives constatées en 2021 (+ 34%) et 2022 (+17 %).

Tous les produits liés à la construction (charpente, parquet, lambris...) et la fabrication de palettes ou cagettes pour le transport de marchandises ont connu un retournement de marché.

L'afflux de bois scolytés et la baisse des besoins du marché intérieur et vers l'international ont amplifié l'impact sur les prix de certains résineux.

En revanche, les belles qualités de chêne, le hêtre, le frêne et le bois énergie ont conservé une attractivité et des prix élevés (+ 10 à + 30%).

Nous revenons à des prix proches de ceux de 2020, après les hausses exceptionnelles de 2021 et 2022. Les prix demeurent cependant supérieurs à ceux connus sur la décennie passée.

Cette phase baissière, même si certains produits s'en sortent mieux que d'autres, a entraîné un taux d'invendus important dans les ventes groupées, de l'ordre de 20 à 40% en moyenne sur l'année selon les types de vente.

La situation pour 2024 est difficile à anticiper, du fait des incertitudes géopolitiques actuelles et de la faible croissance annoncée en France (+0,8%) comme au niveau mondial (+2,9%). Les éléments de contexte économique connus à ce jour laissent supposer de nouvelles baisses sur le prix des bois.

Évolution du prix des bois selon les essences :

Feuillus

La demande en chêne de qualité supérieure (merrain, plot) est restée importante sur le marché intérieur, toujours en tension du fait d'une offre insuffisante. Les prix sont globalement stables voire en hausse dans certaines régions, à un niveau exceptionnellement élevé.

Les prix sont en revanche en baisse importante sur les qualités secondaires (charpente, parquet) qui connaissent une chute d'activité en lien avec la baisse des constructions et l'arrêt du marché export vers l'Asie.

Le prix du hêtre est en nette hausse, en lien avec la fabrication de petits objets recyclables en alternative au plastique. Les prix du frêne sain et du châtaignier sont également en nette hausse.

Résineux

Le marché du résineux a connu une année difficile.

Le douglas, dont les prix avaient baissé au dernier trimestre 2022, a continué sur sa lancée, avec un retour aux prix 2020/2021. Ceux-ci demeurent toutefois élevés par rapport à la décennie précédente.

Le pin maritime a connu une baisse des prix (environ - 10 %), après la forte hausse de 2022. Les épicéas et les sapins ont connu également une baisse des prix (- 5 % à - 20% selon les régions) du fait d'un marché engorgé par l'afflux de bois déperissant en sapin dans un contexte où le débouché de la construction se contracte.

Bois énergie et d'industrie

La demande demeure supérieure à l'offre et a fait monter les prix (+ 25 à 30 %), en lien avec le ralentissement des scieries qui produisent moins de produits connexes disponibles pour le papier ou les panneaux de particule et le fait que plus de connexes sont orientés vers l'énergie, dont les prix sont élevés (marché concurrentiel).

Le bois bûche se maintient à un niveau élevé. La plaquette forestière demeure plutôt stable. Le prix du granulé bois a baissé durant le premier semestre de 2023, tout en restant à des niveaux supérieurs à ceux de la même période de 2022.

Un contexte marqué par de FORTES ÉVOLUTIONS (suite)

Contexte Marché des forêts

Dans un contexte économique global qui a fortement évolué depuis le début de l'année 2023, le marché des forêts est demeuré très actif et concurrentiel en 2023, mais avec une plus grande sélectivité des acteurs que par le passé. Certaines forêts, de qualité moindre, ont ainsi pu être négociées à la baisse. À l'inverse, une prime à la qualité s'observe.

Le 1^{er} semestre 2023 a été marqué par la généralisation de la mise en vente par appel d'offres des massifs de qualité, qui étaient le plus souvent des massifs de chêne. La demande sur ces biens de qualité est restée élevée : 4 à 5 offres ont ainsi été enregistrées, en moyenne, par appel d'offres.

Le second semestre a vu peu de mises en vente de forêt de qualité.

La demande en forêt est restée le fait des particuliers et des institutionnels classiquement investis en forêt, mais nous avons aussi enregistré l'arrivée sur le marché de nouveaux institutionnels, avec des capitaux importants, et la multiplication des GFI faisant offre au public.

L'année 2023 a donc été marquée par un dynamisme toujours présent sur le marché des forêts de qualité. Le début d'année 2024 est marqué par des éléments contraires :

Facteurs négatifs

Baisse du prix des bois, impact du changement climatique de plus en plus visible, contexte économique morose

Facteurs positifs

Arrivée sur le marché de nouveaux intervenants, intérêt des particuliers pour la forêt, valorisation progressive des aménités liées à la forêt

Il est difficile de prédire l'évolution du marché, mais il semble cependant certain que les biens de qualité resteront recherchés.

Bilan climatique et sanitaire

L'année 2023 s'est classée au deuxième rang des années les plus chaudes sur la France métropolitaine, avec une température moyenne annuelle qui a atteint 14.4 °C, soit 1.4 °C de plus que la normale. L'été s'est prolongé jusqu'au milieu de l'automne avec des températures remarquablement élevées jusqu'à mi-octobre. L'automne 2023 a été le plus chaud que la France ait connu depuis 1900 avec une température moyenne de 15.9 °C, soit 2.5 °C au-dessus de la normale.

Après un déficit marqué durant l'hiver 2022-2023, notamment en février au cours duquel le déficit de pluviométrie a dépassé régulièrement 90% dans une grande moitié nord de la France, puis un mois de mars bien arrosé, les cumuls de précipitations ont été en moyenne proches de la normale jusqu'au début de l'automne. Ils ont ensuite été très excédentaires en octobre et novembre puis de nouveau conformes à la saison en décembre.

Les perturbations océaniques, peu fréquentes en début d'année, se sont en revanche succédées sur la majeure partie du pays en seconde partie d'automne et en début d'hiver. Les précipitations très abondantes sur le nord et l'ouest de l'Hexagone ainsi que sur les massifs de l'Est ont provoqué des crues et des inondations historiques sur l'ouest du Nord-Pas-de-Calais en novembre ainsi que sur les Alpes et les Charentes en décembre. La saison des tempêtes 2023-2024 a débuté précocement avec la succession des trois tempêtes Ciarán, Domingos et Frederico début novembre, sans qu'elles ne causent de dégâts significatifs sur les patrimoines forestiers gérés par la Société Forestière.

L'état sanitaire des forêts continue de se dégrader après une succession d'années climatiquement exceptionnelles. Les scolytes de l'épicéa atteignent progressivement les régions plus méridionales et tout spécifiquement l'Occitanie pour les patrimoines gérés. Les sapins pectinés souffrent à leur tour de façon dramatique dans le Jura et les Vosges, avec des niveaux de dépérissement jamais constatés jusqu'à ce jour. À noter toutefois que les patrimoines gérés par la Société Forestière restent finalement relativement peu concernés par cette essence. Chênes, Douglas et Pins présentent des dépérissements diffus et peu significatifs.

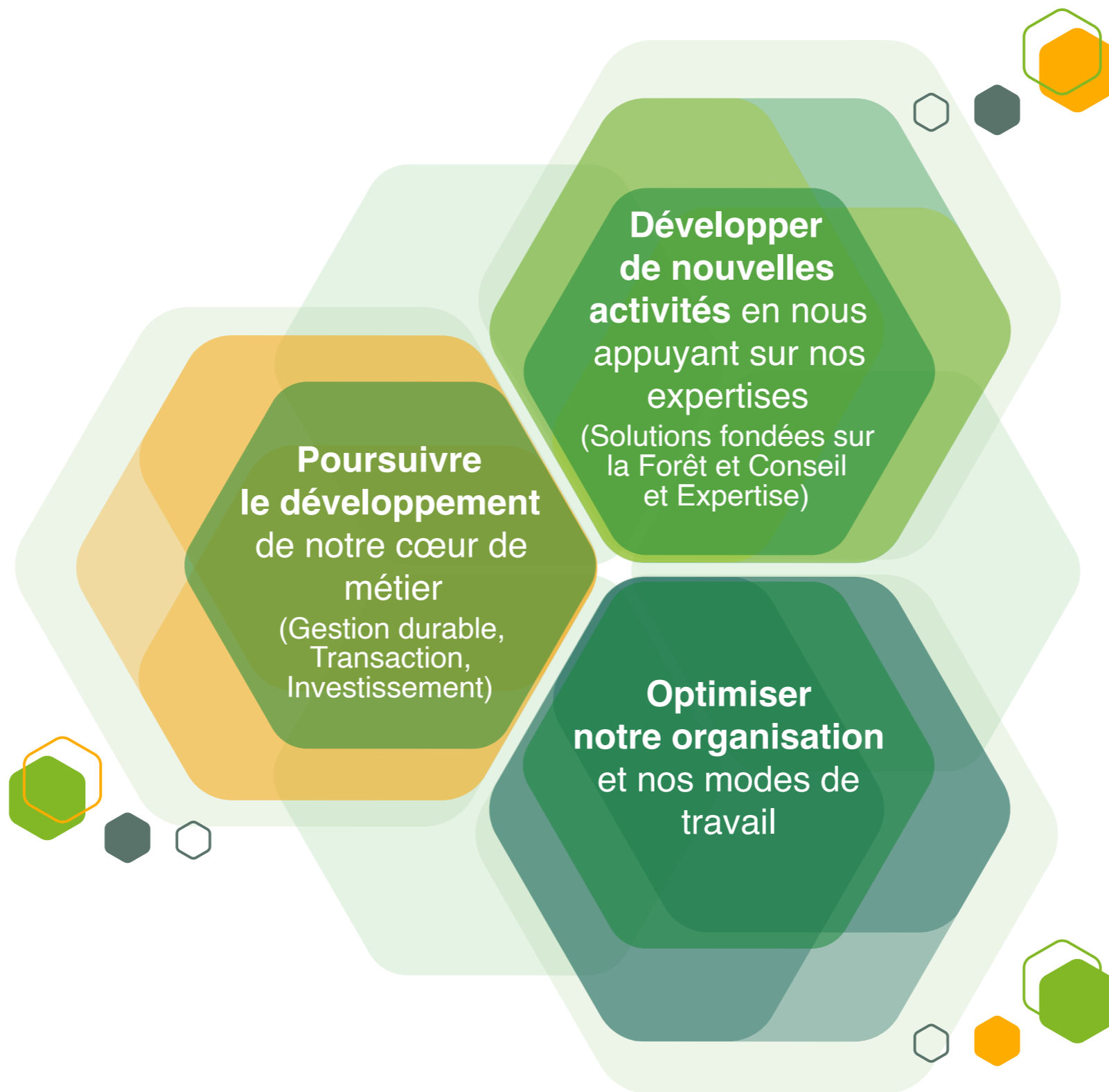
2023 aura également été une année très peu marquée par les incendies de forêts.

Contexte Investissement

La demande d'investissement en groupement forestier se confirme tant pour les investisseurs institutionnels que pour les particuliers. Les motivations de l'investissement forestier se renforcent par la recherche de sens et la prise en compte de critères extra-financiers.

Un plan stratégique EN LIGNE AVEC LES OBJECTIFS

Dans ce contexte mouvant, la Société Forestière poursuit ses efforts pour atteindre les objectifs de son plan stratégique 2021-2025.



Axe 1

Réalisations 2023

- Lancement du GFI Symbiose : premier GFI faisant offre au public de ses parts
- Année record en termes de transactions (120 M€)
- Nouveau client institutionnel : SMA-BTP
- Réalisation des 5 premières concertations territoriales

Axe 2

Réalisations 2023

- C&E : une soixantaine de missions
- Mission de conseil en vue de la réforme du secteur forestier de Moldavie avec l'AFD
- S2F : 37 dossiers labellisés bas-carbone pour un total de 205 000 tCO2e anticipées
- Approbation par le MTE de la méthode Label bas-carbone « Ville arborée »

Axe 3

Réalisations 2023

- Appui renforcé de la Direction des Opérations pour rationaliser les activités, harmoniser des process et créer des synergies entre les agences
- Lancement de 2 nouveaux outils métier

Des ventes de bois EN RETRAIT

La Société Forestière a organisé ou contribué à une vingtaine de ventes groupées de bois sur l'année 2023.

Elle commercialise également une part du volume au travers de contrats d'approvisionnement conclus avec des scieries locales, sur la base de prix de campagne par catégorie de produit.

1 million de m³ de bois ont été commercialisés en 2023, un volume en baisse par rapport à 2022 (1,2Mm³), essentiellement du fait des invendus. Les évolutions de modalités de gestion étalant les phases de récolte jouent également sur les volumes proposés à la vente (limitation des coupes rases).

Les valeurs des bois vendus demeurent à un niveau important, inférieures cependant aux années 2021 et 2022 qui s'étaient avérées exceptionnelles.

En 2024, les volumes et valeurs prévisionnelles sont proches de celles de 2023.



Symbiose : le placement qui PRÉSERVE LA FORÊT

Dans un contexte réglementaire de plus en plus exigeant sur la distribution d'instruments financiers, et pour faire face à une demande croissante, la Société Forestière a pris la décision de faire évoluer son offre par la structuration de Groupement Forestier d'Investissement (GFI) visé par l'Autorité des Marchés Financiers. Le GFI faisant offre au public de ses parts - le GFI Symbiose - a donc été structuré en 2023 et le visa de l'AMF a permis de lancer sa commercialisation à l'automne.

3 OBJECTIFS POUR FAIRE PROGRESSER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU PATRIMOINE FORESTIER GÉRÉ.



3 ENGAGEMENTS POUR MAINTENIR NOS PRATIQUES DE GESTION AU MEILLEUR NIVEAU.



Un accueil positif par les investisseurs

Ce nouveau groupement est bien accueilli par les clients historiques de la Société Forestière et les objectifs de durabilité qui ont été fixés ont su convaincre de nouveaux investisseurs sensibles à la valorisation des services écosystémiques.

Un engagement environnemental ambitieux

Le GFI Symbiose est un investissement clé en main qui propose aux investisseurs de souscrire des parts de groupement forestier géré de manière durable afin d'apporter une contribution positive à l'environnement et à l'atténuation du réchauffement climatique.

Un Groupement Forestier d'Investissement (GFI) est un produit financier qui permet d'acheter des parts de forêts. Équivalent de la « forêt-papier », c'est le mode de détention de forêts le plus adapté aux particuliers, car il permet de mutualiser son investissement et de mieux répartir les risques, tout en participant à la préservation de l'environnement.

En lançant ce GFI, le premier faisant offre au public de ses parts, la Société Forestière souhaitait partager avec un large public d'investisseurs sa certitude qu'il est possible d'associer une sylviculture de conviction, multifonctionnelle et engagée, avec des objectifs de rentabilité. Ce produit financier « durable » (article 9 au sens de la réglementation SFDR), s'est fixé des objectifs environnementaux ambitieux, sur lesquels un rapport devra être fourni chaque année, mais également des engagements de gestion durable à maintenir dans la durée.



De la forêt à L'ARBRE EN VILLE

Les missions de la direction Conseil & Expertise répondent à l'ambition de la Société Forestière : offrir à ses clients, acteurs publics et privés, une offre de conseil opérationnel et stratégique pour la valorisation de leur patrimoine forestier et arboré.

Alors que les collectivités et plus largement les propriétaires fonciers sont confrontés à des enjeux multiples – Comment protéger au mieux leur patrimoine arboré et optimiser ses services écosystémiques ? Comment adapter leur patrimoine arboré au réchauffement climatique ? Quelle gestion privilégier aujourd'hui et demain ? Comment densifier ce patrimoine arboré et avec quelles essences ? – la Direction propose un accompagnement complet fondé sur deux compétences complémentaires :

- Une **capacité à intervenir sur toute la chaîne de valeur de l'arboriculture**, depuis le conseil, la conception et le financement de projet jusqu'à la gestion stratégique d'un patrimoine arboré.
- Une **ingénierie technique et financière** indispensable à la mobilisation des financements publics et privés nécessaires. En effet, pour les collectivités, les montages financiers et la recherche de financements conditionnent la bonne gestion de leur patrimoine arboré dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques. Mais les difficultés sont nombreuses : lisibilité des différents dispositifs financiers, multiplicité des interlocuteurs, complexité des dossiers à monter, veille constante sur les échéances de dépôt de dossiers et la nécessaire anticipation des durées d'instruction. S'appuyant sur son expertise en termes d'ingénierie financière, la Société Forestière peut les accompagner dans la recherche et la mobilisation des financements publics (Fonds vert, dispositifs locaux...) ou privés (Label bas-carbone) les plus adaptés à leur besoin.

Trois axes sont privilégiés pour développer l'activité :

La conception et l'évaluation de politiques publiques liées à l'arbre en ville et à la forêt.

Exemple de mission : Étude pour la modernisation de la filière forêt-bois en Moldavie pour l'Agence Française de Développement.

La valorisation et le financement du patrimoine arboré des territoires.

Exemple de mission : Étude relative à l'impact du réchauffement climatique sur la canopée de Grenoble Alpes Métropole.

L'étude et la maîtrise d'œuvre technique et financière de projets de boisement.

Exemple de mission : Étude de faisabilité pour la plantation de 10 hectares de friches et réserves foncières du bailleur social Maisons & Cités.

La méthode Label bas-carbone « VILLE ARBORÉE »

La Société Forestière a porté en 2022 et 2023 une nouvelle méthode « Label bas-carbone » dédiée aux projets de plantation d'arbres en milieu urbain. C'est la méthode « Ville arborée ».



Valorisant autant le carbone séquestré par les projets que les autres principaux services écosystémiques associés (biodiversité, rafraîchissement urbain, gestion de l'eau, santé et bien-être), cette méthode se positionne comme un outil tant au service de l'atténuation que de l'adaptation des territoires au changement climatique.

Elle vise à soutenir les territoires urbains, tous acteurs confondus, dans leurs efforts d'accroissement du couvert arboré par des projets de plantation d'arbres et d'arbustes à forte valeur environnementale.

Ville arborée permet ainsi aux porteurs de projets en milieu urbain de bénéficier d'un cadre rigoureux pour **évaluer** leurs projets et **bénéficier de financements**

de la part d'acteurs économiques vertueux, engagés dans la résilience de leur territoire. Ces financements soutiendront les dépenses d'investissement mais aussi de fonctionnement associées au projet, afin de l'inscrire dans une gestion écologique de long terme devant maximiser sa capacité à rendre des services écosystémiques.

Elle constitue un formidable outil de dialogue et de coopération territoriale, associant à travers un cadre réglementaire robuste les différentes parties prenantes autour de projets bénéfiques pour la résilience de leur territoire urbain. Il s'agit de la seule méthode évaluant la capacité de projets à contribuer à l'adaptation d'un territoire.

L'écosystème de nos PARTIES PRENANTES

Un ensemble de parties prenantes aux attentes différentes sont impactées par l'activité de la Société Forestière. Pour chacune d'elle, des dispositifs d'échange spécifiques sont mis en place afin de comprendre leurs attentes et d'y répondre au mieux.



4

Une entreprise intégrée dans son écosystème

Notre politique RSE

Partie intégrante du plan stratégique 2021-2025, la politique RSE de la Société Forestière s'articule en 5 grands axes qui lui permettent de contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU :



Un premier bilan carbone complet

En 2023, la Société Forestière a élaboré son premier bilan carbone selon la méthode de l'Association Bilan Carbone. Un exercice qui met en lumière des émissions directes de près de 1 300 tCO₂e et des émissions indirectes, qui comprennent les travaux réalisés en forêt et la fin de vie des produits, d'environ 100 000 tCO₂e. Par ailleurs, la Société Forestière contribue à la séquestration de 1 450 000 tCO₂e dans les forêts qu'elle gère et a participé à la création de nouveaux puits de carbone qui permettront de séquestrer plus de 160 000 tCO₂e sur les 30 prochaines années. Les produits bois mis sur le marché participeront quant à eux à éviter l'émission de 516 000 tCO₂e. Ce bilan constituera le point de départ d'une trajectoire de réduction des émissions à horizon 2030 et 2050.

La première édition du challenge vert

Mi-octobre, les collaborateurs de l'agence Centre ont accueilli plus de 85 lycéens de la région afin de leur faire découvrir l'activité forestière de manière ludique et dynamique. Au programme, 5 ateliers pour identifier : les usages des bois, les hauteurs des arbres, les différentes essences mais également se mettre dans la peau d'un forestier en découvrant les grandes étapes des opérations sylvicoles et du suivi de chantier. Après un pique-nique, la journée s'est poursuivie par la découverte d'une activité forestière : l'inventaire forestier. Les équipes se sont affrontées dans la bonne humeur, dans l'espoir de remporter la récompense mise en jeu : des places pour découvrir le magnifique château de Guédelon en construction !



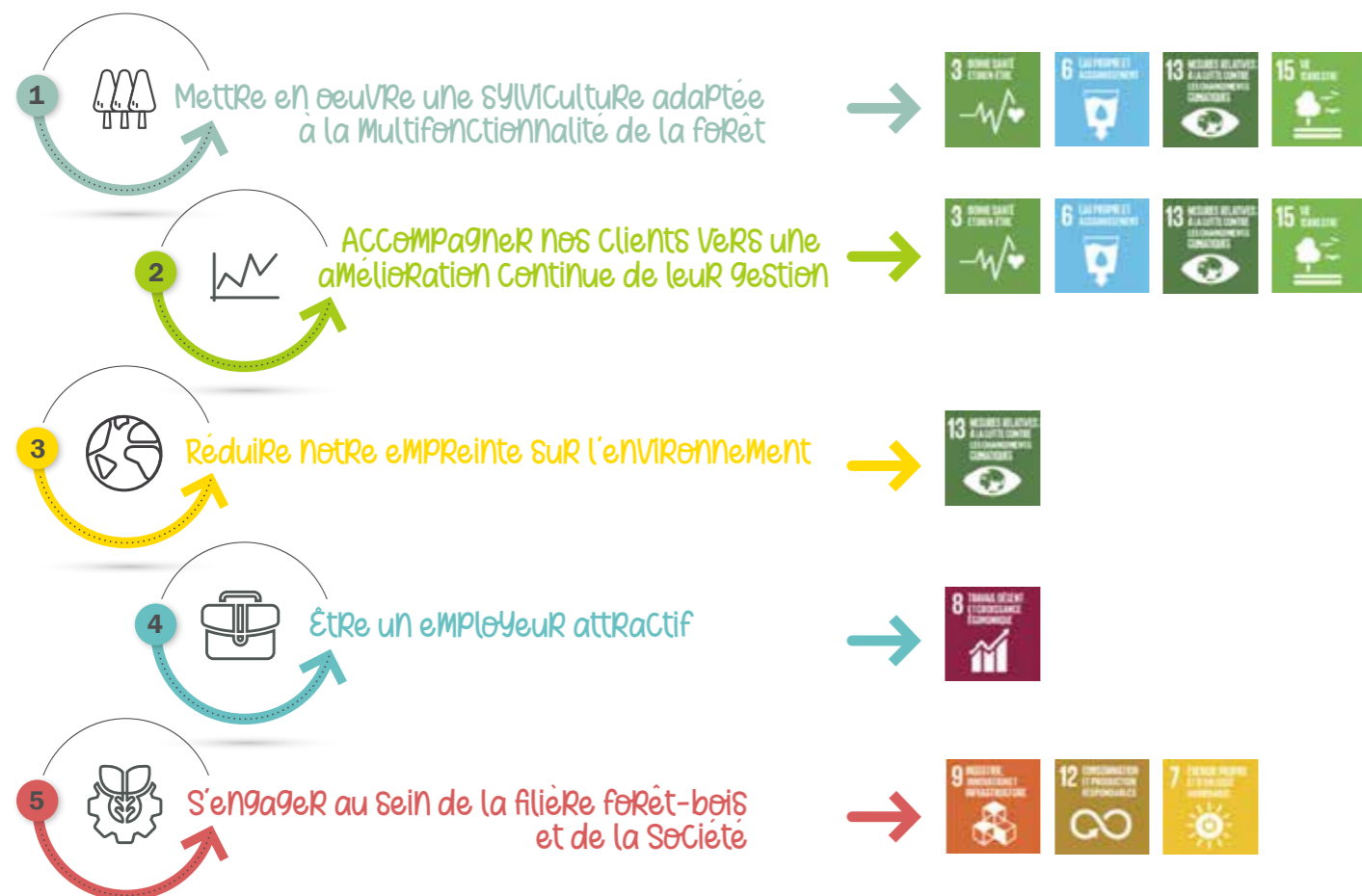
Les directeurs sensibilisés à la Fresque du Climat

Le sujet du climat est omniprésent dans les métiers de la Société Forestière. Mais pour mieux maîtriser le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques, et pour comprendre comment agir pour les atténuer, l'ensemble des directeurs et leurs adjoints ont participé à une session de la Fresque du Climat. 3 heures d'atelier et d'échanges qui ont permis d'identifier des pistes d'action pour limiter les impacts individuels et collectifs.



Axe de la politique RSE

ODD associé



Une gestion durable et MULTIFONCTIONNELLE

Quel que soit le propriétaire concerné, la Société Forestière inscrit son activité dans le cadre d'une sylviculture multifonctionnelle, c'est-à-dire qui équilibre les enjeux de production de bois, de séquestration du carbone, de préservation de la biodiversité, des sols et de l'eau.



Séquestrer le carbone

Avec 214 000 tonnes de CO₂e estimées¹ séquestrées par 40 projets, soit 920 hectares boisés ou reconstitués, la Société Forestière a contribué à 15% des réductions d'émission labellisées sur les méthodes forestières, ce qui en fait le 2^{ème} plus important contributeur au niveau national.

Elle se positionne comme un acteur fort du dispositif puisqu'elle a pris part à l'extension des typologies de projets pouvant bénéficier du Label bas-carbone. En plus de la rédaction de la méthode Ville arborée, très attendue par les acteurs du territoire, elle participe également à l'élaboration d'autres méthodes forestières, consacrées par exemple au maintien des peuplements matures, à l'agroforesterie ou la l'enrichissement des régénérations naturelles. La méthode Ville arborée a aussi été l'occasion pour la Société Forestière de développer une expertise de valorisation des services écologiques de l'arbre, ouvrant la voie à des méthodes plus complètes que celles centrées uniquement sur l'atténuation au changement climatique.

1. La valeur définitive de l'estimation ne sera établie qu'après vérification par un auditeur indépendant et une décision administrative de vérification

Préserver la biodiversité

La forêt constitue un abri pour la biodiversité. Une fonction essentielle, conciliable avec une gestion forestière menée de manière responsable, comme en témoigne l'exemple de la réintroduction du balbuzard pêcheur en forêt de Lancosme, propriété de CNP Assurances.

En 2021, les collaborateurs de la Société Forestière ont repéré que des balbuzards pêcheurs, une espèce considérée comme vulnérable par l'UICN, fréquentaient le massif. Avec le soutien du Centre De Recherches Sur La Biologie Des Populations d'Oiseaux, ils ont installé des plateformes de nichage pour favoriser leur nidification et donc leur reproduction et organisé un suivi ornithologique scientifique qui ont permis de constater la fréquentation des plateformes de nichages par de jeunes balbuzards. Une naissance a eu lieu en 2021, 3 en 2022 et 7 en 2023!

Dans le cadre de ce programme, une autre espèce sensible, **la cigogne noire**, a été observée sur le massif. L'organisation d'un suivi spécifique a permis de baguer 3 cigogneaux en 2022.

La mesure de la biodiversité en forêt

On ne mesure pas la biodiversité en forêt comme dans les autres milieux. Grâce à l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP), un outil développé par le CNPF Centre national de la propriété forestière et l'INRAE, c'est la capacité de l'environnement forestier à accueillir la faune et la flore (plantes, champignons, oiseaux, insectes, etc.) qui est mesurée.

L'IBP agrège **7 indicateurs de peuplement** (essences autochtones diversifiées, abondance de bois mort, présence de gros arbres, milieux ouverts, dendromicrohabitats...) et **3 indicateurs de contexte** (continuité temporelle, présence de milieux aquatiques et rocheux...), qui sont notés de 0 à 5 grâce à des observations de terrain. Ce diagnostic est suivi de recommandations pratiques qui visent à améliorer la capacité de la forêt à accueillir une biodiversité variée.

En 2023, plus de 30 000 hectares sur plus de 80 massifs différents ont fait l'objet d'un inventaire de biodiversité potentielle par les équipes de la Société Forestière. Cela correspond à près de 15 000 dendro-micro-habitats relevés dans les arbres (cavités, trous de pics, charpentières brisées, sporophores de champignons, nids, microsols, coulée de sève...), plus de 10 000 arbres morts et plus de 9 000 très gros arbres vivants identifiés.



15 000

dendro-habitats de biodiversités relevés dans les arbres

Protéger la ressource en eau

La préservation de la ressource en eau fait partie de la gestion durable des forêts notamment à travers la conservation des ripisylves, la restauration de mares forestières, la restauration des mares forestières et des lagunes et l'interdiction d'usage d'intrants à proximité des zones en eau.

Mais la Société Forestière intervient également à travers des projets de restauration de milieux humides de grande ampleur, comme c'est le cas par exemple :

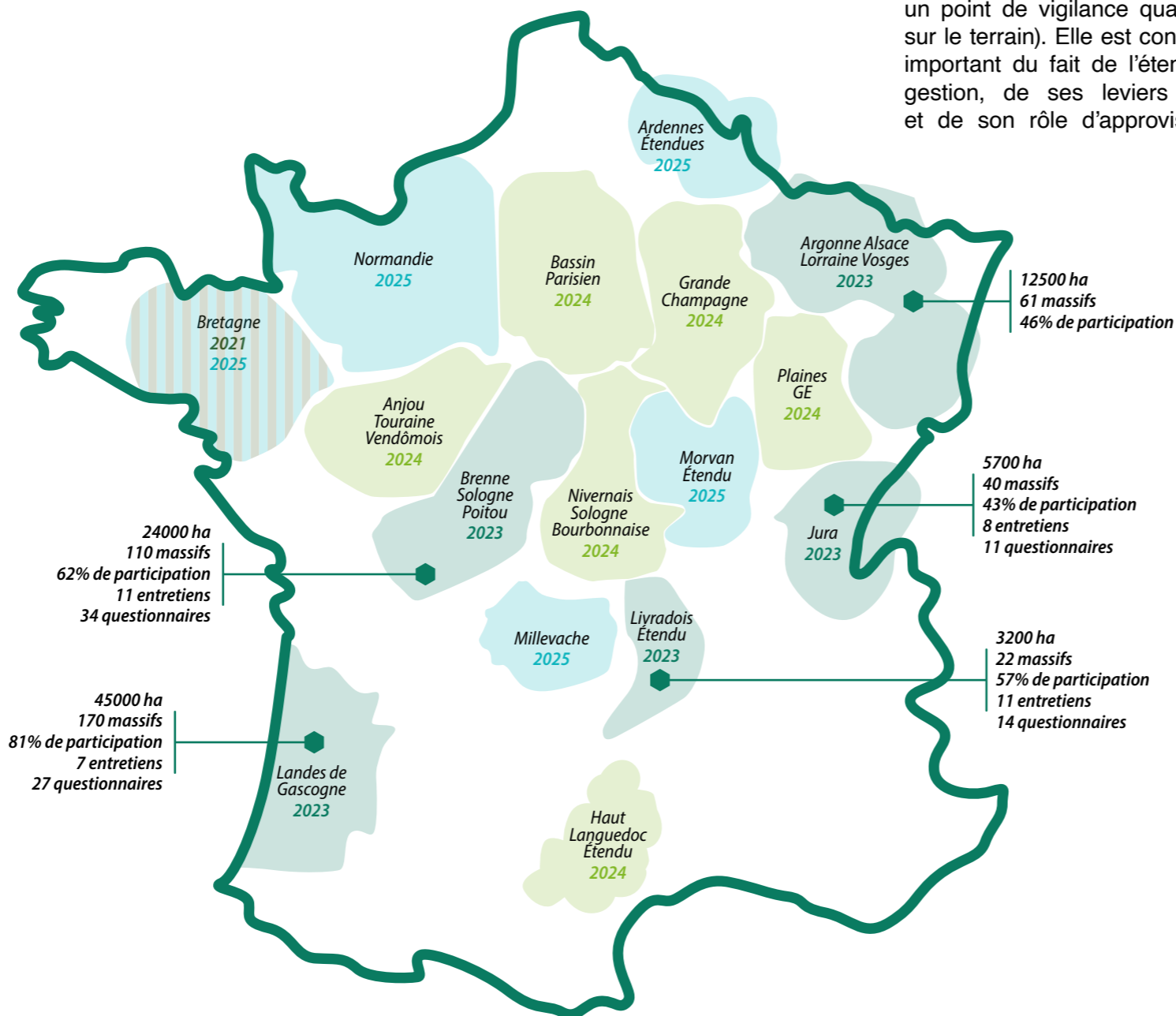
- A Pontenx les Forges, (40) où la Compagnie des Landes intervient pour restaurer la continuité écologique de l'étang des Forges étang landais emblématique en installant une passe à anguille, et en réalisant un assec de longue durée faisant apparaître le lit de la rivière Canteloup.
- Dans la forêt de Lanouée (56), où la Société Forestière, aux côtés d'un ensemble de partenaires, contribue à l'amélioration du réseau hydrographique. Les travaux, qui ont débuté en 2023, prévoient notamment de supprimer les plus petits plans d'eau afin que le ruisseau retrouve son lit naturel et de mettre en place des ouvrages de franchissement adaptés. Ce projet permettra de restaurer la capacité du milieu à accueillir des espèces vulnérables face au changement climatique.



Comprendre les attentes de NOS PARTIES PRENANTES

Après une consultation de ses parties prenantes menée au niveau national en 2022, la Société Forestière a poursuivi en 2023 sa démarche de dialogue à l'échelle locale, afin de mieux comprendre les attentes vis-à-vis de sa gestion.

Il s'agit de présenter aux acteurs de chaque territoire (clients, institutionnels publics, organismes de formation/R&D, membre de la filière forêt-bois, etc.) les principaux points de sa politique de gestion et d'échanger sur sa mise en œuvre compte tenu d'un contexte local. Cette démarche a également vocation à renforcer les liens de la Société Forestière avec son écosystème et à identifier de nouveaux partenariats à mettre en place. Elle s'inscrit en outre dans le processus de certification FSC



Les grands enseignements

La démarche de concertation a été appréciée par les parties prenantes, et permet de renforcer la visibilité de la Société Forestière dans des territoires où elle était parfois peu identifiée. Sa politique de gestion est globalement saluée avec 80% de satisfaction (avec un point de vigilance quant à sa bonne exécution sur le terrain). Elle est considérée comme un acteur important du fait de l'étendue de ses surfaces en gestion, de ses leviers en termes d'innovation et de son rôle d'approvisionnement de la filière,

autant d'aspects qui nourrissent une forte attente d'exemplarité de ses pratiques. Les répondants s'accordent pour considérer que l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la biodiversité sont des externalités essentielles de l'activité de gestion forestière. En revanche, la question de la migration assistée est assez polémique et chaque acteur se positionne avec beaucoup de précaution. Enfin, sur les questions cynégétiques, face aux déséquilibres de plus en plus présents sur certains territoires, une réflexion doit être menée sur la recherche de nouvelles méthodes de chasse.

Landes de Gascogne Sentiment global : 4,08/5	<ul style="list-style-type: none"> Taille significative des massifs permettant d'avoir des effets de levier sur l'approvisionnement et l'innovation Diversification et préservation des essences feuillues au-delà des seules lisières Travail mécanisé intégré dans la culture du pin maritime
Brenne Sologne Poitou Sentiment global : 3,96/5	<ul style="list-style-type: none"> Attention particulière apportée aux propriétaires physiques privés Bonne connaissance de la Société Forestière et de sa gestion Rôle de conseil auprès des clients et d'influence dans la filière à développer Diversifier les essences sous réserve de connaissances scientifiques
Argonne Alsace Lorraine Vosges Sentiment global : 4,1/5	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaire de premier ordre avec grande capacité d'innovation et modèle historique tourné vers la production de bois Forte demande de partenariats avec les organismes de formation Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique importants Forte demande de préservation des essences originaires de la région
Jura Sentiment global : 4,08/5	<ul style="list-style-type: none"> Attention portée à la préservation des sols Intégration de grands prédateurs pour solutionner les questions cynégétiques
Livradois étendu Sentiment global : 4,1/5	<ul style="list-style-type: none"> Diversification fortement sollicitée en termes de classes d'âge Remise en question de l'avenir du résineux en-dessous des 1200 mètres Attention portée à la gestion des cours d'eau et des opérations forestières aux abords Enjeux cynégétiques qui amènent à une remise en question des méthodes de chasse

16 Concertations Territoriales sur **3 ans**

90 000 ha de surface forestière concertée

5 Concertations Territoriales en **2023**

400 massifs concernés

4/5 note de satisfaction

7 Collèges représentatifs de parties prenantes

146 répondants (46 entretiens, 97 questionnaires)

57% de taux de participation moyen

66% d'amélioration de la connaissance de la Société Forestière

Une première étape vers des relations de long terme

Chaque concertation territoriale a fait l'objet d'une restitution auprès des parties prenantes consultées. Les relations établies dans ce cadre seront entretenues et nourries dans la durée. Certains sujets remontés ont déjà fait l'objet d'actions concrètes de la part de la Société Forestière comme l'établissement de projets de partenariats avec des acteurs clés (DFCI, INRAE, LPO, PNR de la Brenne...) ou encore l'accentuation de l'investissement au sein des instances de la filière forêt-bois (Fibois, CNPF...).

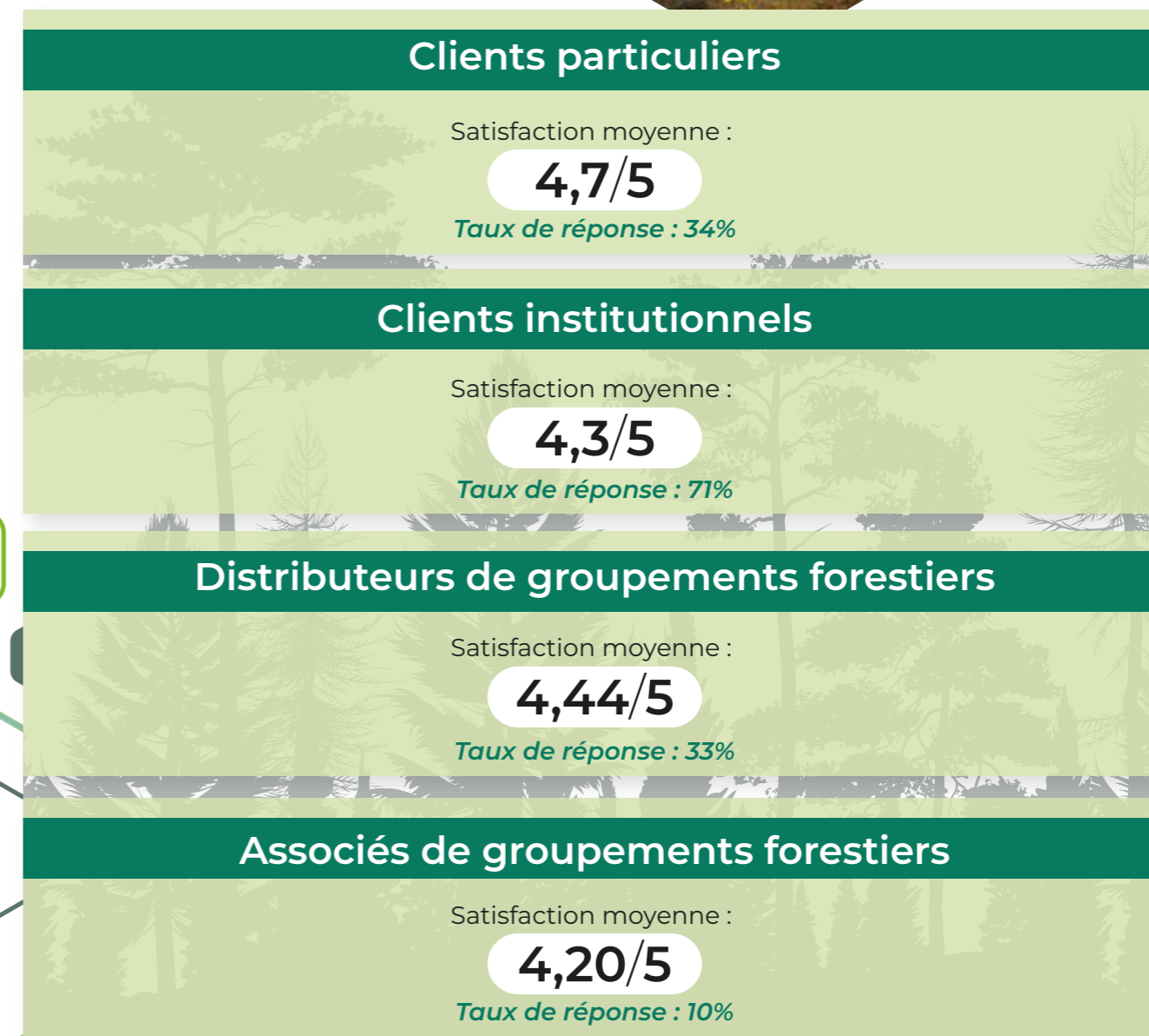
Une nouvelle mesure de la SATISFACTION DE NOS CLIENTS

En tant que société de service, la Société Forestière accorde une attention particulière au niveau de satisfaction de ces différents segments de clientèle.

Pour la première année, une enquête en ligne adaptée à chaque typologie de cible (de 3 à 15 questions), a été diffusée à près de plus de 2 700 personnes. Les clients peuvent ainsi donner leur opinion de manière qualitative et quantitative sur la qualité de service proposée par la Société Forestière. En 2023, 4 segments de clientèle ont été sollicités :

- Les clients particuliers sous mandat de gestion
- Les clients institutionnels
- Les associés de groupements forestiers
- Les distributeurs de groupements forestiers

Les réponses sont étudiées par chaque direction responsable de manière à adapter et améliorer la qualité de service apportée. En 2024, 2 nouveaux segments de clientèle seront interrogés.



L'arbre et la forêt, UN TERRITOIRE D'INNOVATION

Les nouveaux outils de la forêt

Le temps de la forêt donne le rythme de l'innovation : les avancées sont progressives et s'adaptent aux rythmes de croissance et d'évolution des milieux naturels. Selon leur niveau de complexité, de nouveaux outils prennent vie et sont déployés de 2 à 7 ans après que l'idée ait émergé. L'enjeu est donc de conserver des impulsions novatrices pour commencer dès à présent à préparer 2030 ! Engagée sur le long terme pour faire progresser ses pratiques et contribuer à faire avancer la filière, la Société Forestière est à l'initiative de nombreux projets d'innovation.

LE CULTI-PLANT : UN NOUVEL OUTIL D'ENTRETIEN DES JEUNES PLANTATIONS

À ce jour, l'entretien des jeunes reboisements, fortement concurrencés par la graminée, constitue une impasse technique, faute de méthode et d'outils permettant de dégager le sol. Pour répondre à cet enjeu, la Société Forestière et la Société Grenier-Franco ont conçu, fabriqué et testé un nouvel outil : le Culti-Plant, capable de réaliser un travail localisé et linéaire de part et d'autre du plant.

Inspiré des outils utilisés dans la viticulture, le Culti-

Plant est porté sur une mini-pelle et se décline en différents modules afin de réaliser principalement des travaux de sarclo-binage, écrasement et sectionnement de la végétation concurrente. Testé et adopté sur le terrain par Bourgogne Sylviculture, l'outil a été présenté au Salon Euroforest en juin 2023 et est désormais disponible sur le marché.



CONESSENCE : UN ASSISTANT VOCAL POUR LES FORESTIERS EN MARTELAGE

Conessence, une nouvelle application métier développée par la Société Forestière avec l'aide de l'entreprise Taiwa, permet de collecter les données forestières (essences, qualités, hauteurs) par la voix et de les transférer dans les bases de données au format souhaité, rendant ainsi inutile la saisie manuelle qui pouvait mobiliser jusqu'à 30 % du temps du forestier sur le terrain. Elle assure un gain d'efficacité substantiel lors des opérations d'inventaire et de martelage tout en ouvrant la possibilité de créer des cartes de ressources forestières détaillées, arbre par arbre. L'application est commercialisée au sein de la filière : 24 licences ont été vendues en 2023.

Et bien d'autres !

PRU'DENSE

Mené en partenariat avec Auxerre Drone Expertise, ce projet a pour objectif de détecter la présence d'espèces animales en amont des chantiers sylvicoles via l'emploi de drones équipés de caméra thermique.

LE CROKO

Le Croko est un compas forestier qui se tient à une seule main de manière à faciliter la mesure du diamètre des arbres et ainsi améliorer l'ergonomie du travail d'inventaire.

ROBOIS

Ce projet collectif, initié par la Société Forestière, a été retenu dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI 2023-2024). Il a pour ambition d'utiliser la robotique pour limiter le tassement des sols lors de la récolte des arbres.

La recherche au secours de l'adaptation de la forêt au changement climatique

La Société Forestière poursuit chaque année les actions qu'elle a engagées en faveur de l'adaptation des forêts au changement climatique. Les premières directives internes qu'elle avait publiées en 2006 avaient depuis été renouvelées tous les 3 à 4 ans pour tenir compte des dernières avancées de la science et de ses propres retours d'expérience. Depuis 2022, la dernière génération de ces directives propose des actions spécifiquement centrées sur la diversification des reboisements qu'elle conduit pour le compte de ses clients. Afin d'augmenter la résilience future des peuplements qui sont aujourd'hui installés, la Société Forestière a ainsi décidé d'installer au moins 2 essences dans chaque reboisement de plus de 2 hectares, l'essence principale ne pouvant pas constituer plus de 70% des plants installés. Cette mesure est généralisée sur l'ensemble du territoire national, à l'exception des Landes de Gascogne qui présentent des conditions stationnelles très spécifiques. Sur ce territoire la Société Forestière expérimente néanmoins l'installation de lisières et corridors feuillus en complément du Pin maritime, toujours avec l'ambition de réduire les risques futurs en augmentant sensiblement le niveau de biodiversité des peuplements reconstitués.

La Société Forestière : UNE COMMUNAUTÉ DE PASSIONNÉS

La Société Forestière, c'est avant tout 192 collaborateurs unis par un intérêt profond pour le milieu complexe et vivant que représente la forêt. A travers différentes dimensions : sylviculture urbaine, gestion forestière, préservation de la biodiversité, ventes de bois, transactions forestières, mais également grâce à l'engagement de fonctions supports fières d'évoluer dans cet environnement unique, les équipes de la Société Forestière forment une communauté complémentaire et passionnée.

192
COLLABORATEURS

**INDEX ÉGALITÉ
HOMMES/FEMMES**
83

♂
131
HOMMES

♀
61
FEMMES

172
EN CDI
CDI

16
STAGIAIRES
& APPRENTIS

119
EN AGENCE
73
AU SIÈGE

En Agence



ENTRE 30 ET 35 ANS
18%
DES
COLLABORATEURS

ENTRE 0 ET 5 ANS D'ANCIENNETÉ
42%
DES
COLLABORATEURS



Un dialogue social dynamique

La Société Forestière a constitué au fil du temps son statut collectif dans l'objectif d'enrichir sa politique Ressources Humaines. Ainsi, en 2022, la Société Forestière et ses partenaires sociaux ont signé plusieurs accords : égalité femme/homme, compte épargne temps, droit à la déconnexion, intéressement, aménagement du temps de travail. Dans cette dynamique, un accord relatif au plan de mobilité durable a été signé en octobre 2023. Afin de s'inscrire pleinement dans la transition écologique, la Société Forestière propose à ses collaborateurs un ensemble de solutions visant à soutenir l'utilisation de mobilités à moindre impact sur l'environnement (vélo, marche, transports en commun, etc). Ces mesures comprennent : la mise en place d'un forfait mobilité durable qui permet aux cyclistes de bénéficier d'une indemnité allant jusqu'à 250€ lorsqu'ils se rendent au travail exclusivement en vélo ; le remboursement de 50% des abonnements à des plateformes de vélos partagés, d'autopartage ou de co-voiturage ; une aide à l'achat de vélos électriques et vélos classiques ; une prime à l'utilisation de véhicules électriques.

Former la nouvelle génération

La transmission des savoirs, la valorisation de l'expertise et la formation des jeunes sont au cœur de notre dispositif de gestion des compétences et de renouvellement des générations. Depuis 2020, la Société Forestière mène une politique dynamique d'accueil des apprentis issus de différents cursus : BTSA en Gestion Forestière, Licence professionnelle métiers des ressources naturelles et de la forêt, BTS Comptabilité, cursus ingénieur agro. En 2023, la Société Forestière a accueilli 16 alternants, soit 8.5% de ses effectifs. La Société Forestière a à cœur d'accompagner les jeunes tout au long de leur parcours académique dans la perspective d'une intégration en CDI.

Renforcer le collectif

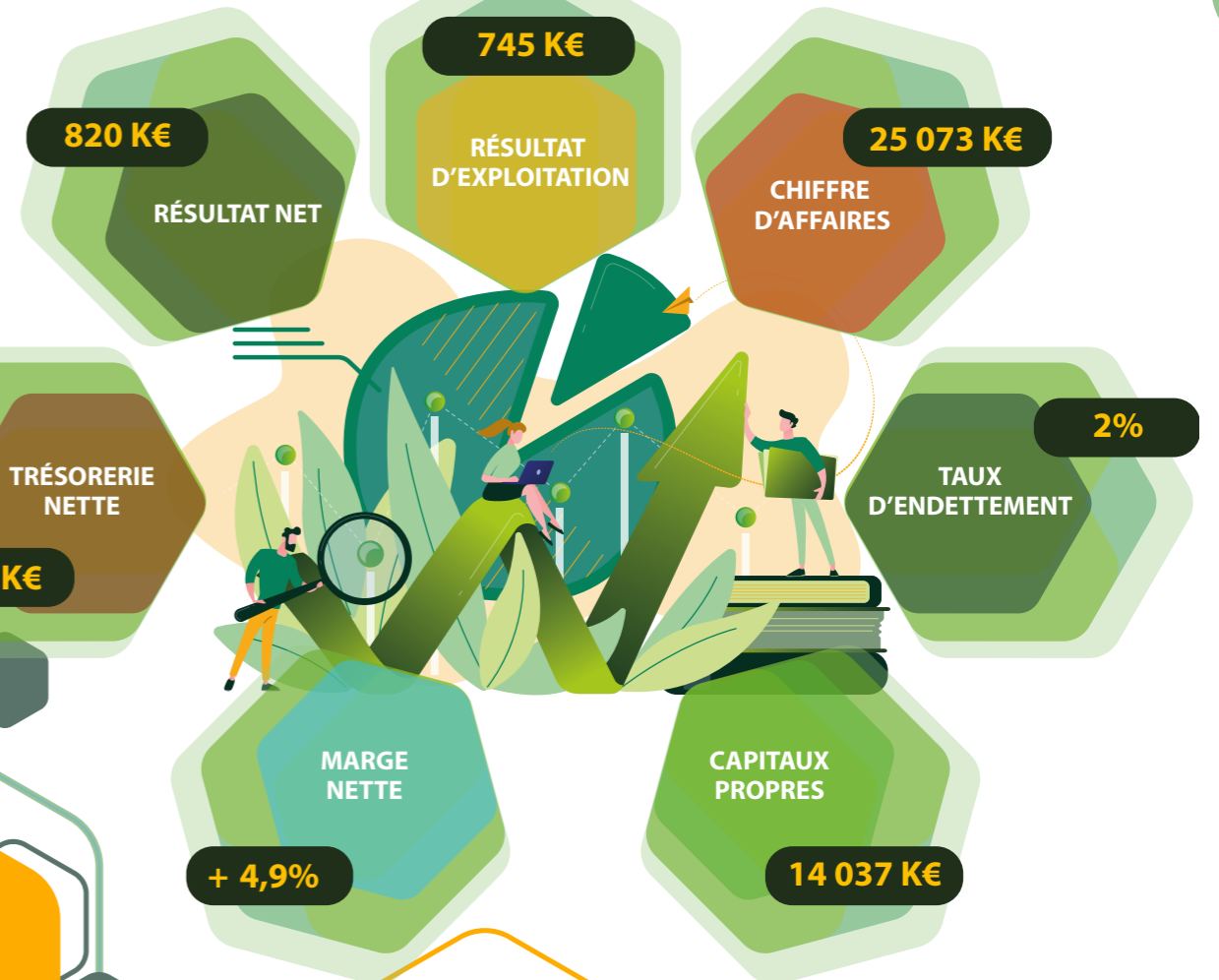
L'échange et la confiance sont des atouts fondamentaux pour souder une équipe au bénéfice d'un projet d'entreprise. Les cultiver est un objectif prioritaire pour la Société Forestière. A travers un ensemble d'initiatives : séminaire d'entreprise, intranet, livret d'accueil, vestes et objets siglés Société Forestière, etc ; elle s'applique à fédérer ses équipes en une communauté unie et engagée.

**Portrait-robot d'un
collaborateur de la Société
Forestière**

Une création de valeur SUR LE LONG TERME

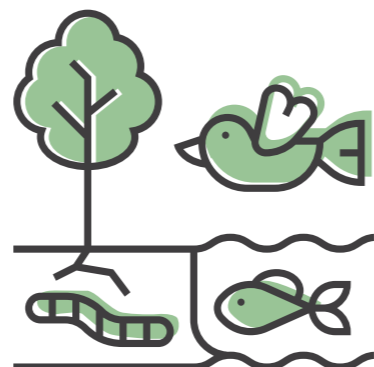
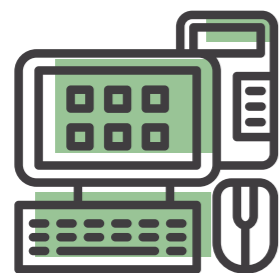
Malgré une conjoncture impactant notamment les ventes de bois et les travaux forestiers, la quasi intégralité des activités de la Société Forestière enregistrent une performance en progression par rapport à 2022, ce qui conduit à une augmentation du chiffre d'affaires de +1,6%.

5 Un développement durable



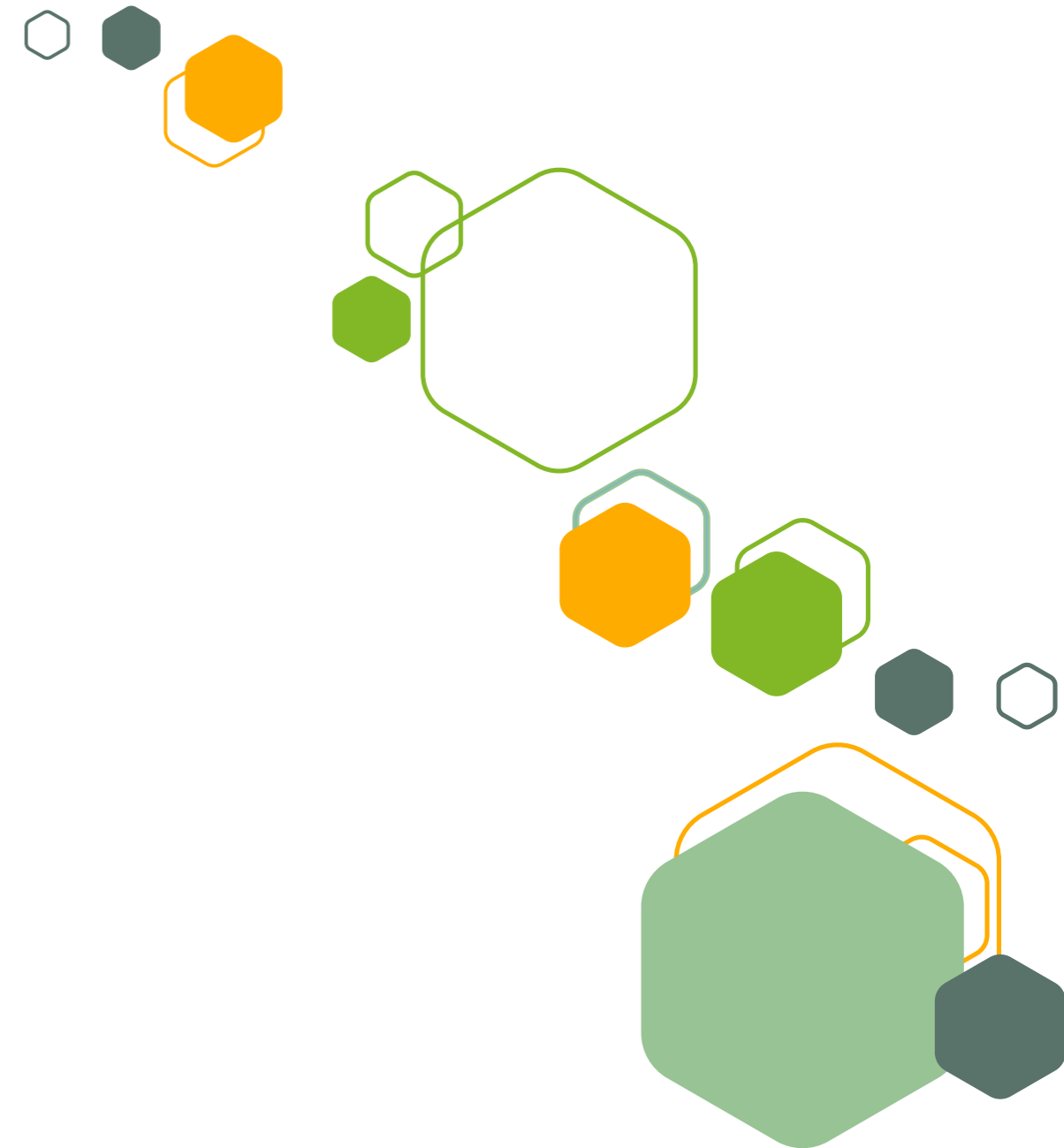
Des résultats extra-financiers RELAIS DE CROISSANCE

Le secteur de l'arbre et de la forêt implique nécessairement de prêter autant d'attention à la performance financière qu'à la performance extra-financière, garante de la pérennité de l'activité. A travers sa stratégie RSE mais surtout grâce à un modèle d'affaires tourné vers la transition écologique, la Société Forestière accorde une attention particulière à son impact sur l'environnement.



Merci à tous celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce rapport : Céline, Céline, Ceydric, Christophe, Frédéric, Gilles, Xavier, Cécile, Aymeric, Adrien, Amaury, Nicolas, Delphine, Christophe, Éloïse, Sophie et Carole.

L'ensemble des photos illustrant ce rapport ont été prises par les collaborateurs de la Société Forestière.





Société Forestière